

AVIS PUBLIC

MODIFIANT LE LIEU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL PRÉVUE LE 5 OCTOBRE 2026

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que la séance ordinaire du conseil municipal prévue le **lundi 5 octobre 2026** se tiendra plutôt :

Au gymnase de l'école Notre-Dame-de-L'assomption, situé au 1, rue du Couvent à Berthier-sur-Mer.

Cette modification est rendue nécessaire en raison de l'utilisation du lieu habituel des séances du conseil, qui sera occupé pour la tenue du scrutin provincial, et vise à assurer le respect des règles applicables aux lieux de vote, notamment les dispositions de la **Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3)**, ainsi que les directives d'Élections Québec visant à préserver la neutralité des lieux de vote.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions légales applicables relatives à la convocation et à la tenue des séances du conseil municipal.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 21^e jour de septembre deux mille vingt-six.



Mélissa Gagné, directrice générale et
greffière-trésorière


Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mélissa Gagné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désigné par le Conseil entre huit heures et treize heures de l'après-midi, le 21^e jour de septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21^e jour de septembre deux mille vingt-six.

Signé : 
Mélissa Gagné, Directrice générale et greffière-trésorière